

LÉSOTHO

La crise doit être résolue sans engagement militaire et dans le respect des droits humains
Index AI : AFR 33/03/98

Déclaration publique

De nombreuses communautés du Lesotho vivent dans une atmosphère de tension et de peur, ainsi que dans un dénuement extrême, depuis le déferlement de violence provoqué par l'intervention des troupes d'Afrique du Sud et du Botswana, le 22 septembre 1998.

Dans un certain nombre de cas, des soldats étrangers ont fait un usage excessif de la force, s'apparentant à une forme de traitements cruels, inhumains et dégradants, contre des civils ayant participé au pillage de magasins à Maseru, la capitale. Par ailleurs, d'après des informations non confirmées reçues par Amnesty International, des membres de la South African National Defence Force (SANDF, Force nationale de défense sud-africaine) auraient violé des femmes non loin de la base militaire de Makonyane. De tels actes de la part des forces d'intervention constituent de graves violations du droit international, tant sur le plan humanitaire qu'en matière de droits humains. Les militaires responsables doivent être retirés du Lesotho et traduits en justice.

Il semble également que des membres du Lesotho Mounted Police Service (LMPS, Service de police montée du Lesotho) aient abattu un civil non armé qui se rendait à pied de Maseru à l'un des villages voisins, en emportant des biens dérobés au cours des pillages. La police aurait en outre blessé par balle quatre sympathisants de l'opposition et mortellement blessé un cinquième, Mme Nthakoana Ramaqele, non loin de Teyateyaneng, le 24 septembre. Apparemment, le fils de cette dernière a été placé en détention.

Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles des partisans du Lesotho Congress for Democracy (LCD, Congrès du Lesotho pour la démocratie), qui dirige actuellement le pays, ont été tués, intimidés et ont vu leurs maisons incendiées par des jeunes gens armés, à Maseru et dans les villages environnants. Par ailleurs, les corps de sympathisants des partis d'opposition auraient été découverts en rase campagne, au nord de Maseru. On craint que ces homicides arbitraires généralisés ne se multiplient à l'heure où les violences politiques, les incendies volontaires et les actes de pillage constatés dans la capitale gagnent peu à peu d'autres régions du pays.

Les organisations humanitaires éprouvent des difficultés considérables à évaluer avec exactitude le nombre de morts parmi les civils. Plusieurs milliers d'entre eux ont fui le Lesotho, certains par crainte de représailles de la part de leurs adversaires politiques.

Le ton des responsables politiques a paru se durcir à la suite de l'arrivée des troupes étrangères. Amnesty International craint que l'atmosphère actuelle de récriminations n'encourage implicitement les partisans des deux camps à commettre des actes de violence. Certaines sources ont affirmé à l'Organisation qu'elles redoutaient que des listes noires ne soient en cours d'élaboration. Les membres d'organisations impliquées dans des activités de médiation et d'observation risquent d'être eux aussi pris pour cibles dans ce climat de divisions de plus en plus exacerbées.

On craint également une vague d'arrestations arbitraires, déclenchée en partie par les déclarations de responsables gouvernementaux du LCD, qui ont qualifié toute opposition politique de "criminelle". Qui plus est, les officiers supérieurs des Lesotho Defence Force (LDF, Forces de défense du Lesotho) rétablis dans leurs fonctions participent avec les troupes étrangères aux opérations de "nettoyage" ; des responsables gouvernementaux appartenant

au LCD font partie du comité militaire multinational mis sur pied le 23 septembre pour rétablir l'ordre public, alors que l'opposition n'y dispose d'aucun représentant. Autant d'éléments qui laissent à craindre que ces opérations ne soient utilisées par le gouvernement rétabli dans ses pouvoirs comme des instruments de répression politique, ou perçues comme telles.

À la suite de l'intervention du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Croix-Rouge du Lesotho, quelque 150 soldats qui étaient détenus par les forces étrangères dans les bâtiments de la LDF à Maseru ont été relâchés au cours du week-end des 26 et 27 septembre, apparemment sans condition.

Leur libération semble avoir apaisé en partie les tensions et a peut-être incité à obtempérer certains des centaines de soldats rebelles de la LDF, qui se sont présentés à leur base avant la date butoir du 28 septembre. Toutefois, il est possible que certains membres des forces régulières toujours insoumis nécessitent des soins médicaux, et le comité militaire multinational doit veiller à ce que les troupes placées sous son commandement ne recourent qu'à la force minimale requise pour les appréhender.

Lors de la libération des soldats, 16 civils ont été remis à la police. Amnesty International ne sait ni où ils se trouvent à l'heure actuelle, ni s'ils ont été inculpés d'infractions. L'Organisation exhorte les forces armées de l'Afrique du Sud, du Botswana et du Lesotho, ainsi que les autorités policières, à se conformer aux instruments juridiques internationaux et autres normes en matière de droits humains dans le cadre de leurs opérations de rétablissement de l'ordre. Amnesty International tient à souligner que tout individu arrêté, civil ou militaire, doit être confié à la garde d'autorités compétentes, qui veilleront à ce qu'il soit inculpé dans les plus brefs délais d'une infraction prévue par la loi, autorisé sans restriction à entrer en contact avec un avocat, un médecin indépendant et les membres de sa famille, et jugé équitablement dans un délai raisonnable. En outre, la peine de mort ne devra être prononcée en aucun cas à l'issue d'un tel procès.

Amnesty International a fréquemment et publiquement fait part de son inquiétude quant aux arrestations arbitraires généralisées constatées depuis longtemps au Lesotho, et aux actes de torture et autres mauvais traitements infligés à des personnes gardées à vue, auxquelles ils ont parfois coûté la vie. Les enquêtes et les procédures judiciaires sont en outre marquées par des retards considérables ainsi que des manœuvres d'obstruction. Ces atteintes aux droits des accusés illustrent le manque de volonté politique ou de moyens de l'État pour faire en sorte que les auteurs de violations des droits humains soient traduits en justice.

À l'issue de la crise constitutionnelle et politique qu'avait connue le Lesotho en septembre 1994, les présidents du Botswana, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe, ainsi que Ntsu Mokhehle, alors Premier ministre du Lesotho, et le roi Letsie III avaient signé un "protocole d'accord" ; selon ce protocole, les trois chefs d'État devaient agir en tant que "garants" des mesures et des procédures convenues entre le Premier ministre et le roi.

Alors que le Lesotho est de nouveau plongé dans la tourmente, Amnesty International exhorte les gouvernements de l'Afrique du Sud et du Botswana, ainsi que les autres États membres de la Southern African Development Community (SADC, Communauté de développement de l'Afrique australe), le roi Letsie III, le gouvernement du Premier ministre Pakalitha Mosisili rétabli dans ses pouvoirs et les dirigeants des partis d'opposition à rappeler et appliquer les dispositions de l'accord de 1994 ; celles-ci visaient, entre autres, à amener les forces de sécurité à répondre de leurs actes, tout en créant un climat propice au respect des droits humains, notamment du droit à la liberté d'expression et de réunion |